

PRÉFECTURE DE L'EURE

Arrêté n° SCAED-15-08
relatif à la composition du conseil départemental
de l'Education Nationale

Le préfet de l'Eure,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU :

- le code de l'éducation, et notamment ses articles R235-1 à R235-6 ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- l'arrêté préfectoral n° SCAED-12-44 du 20 août 2012 portant renouvellement de la composition du C.D.E.N. ;
- la désignation à laquelle ont procédé le conseil départemental de l'Eure, la FSU et la FCPE ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) est constitué comme suit :

I – Membres de droit :

Le préfet de l'Eure Le président du conseil départemental de l'Eure	Co-présidents
Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale	Vice-président

II – Dix membres représentant les communes, le département et la région :

A – Quatre maires :

Titulaires	Suppléants
Mme Martine SAINT-LAURENT Maire de HOUETTEVILLE	Mme Jocelyne EPINETTE Maire de THIBOUVILLE
Mme Claire CARRERE-GODEBOUT Maire de GRAVERON-SEMERVILLE	Mme Françoise LERAY Maire des BAUX-DE-BRETEUIL
Mme Nadia NADAUD Maire de SAINT-AUBIN-DU-THENNEY	Mme Guillemette NOS Maire du MESNIL-JOURDAY
M. Gérard THEBAUD Maire de CLAVILLE	M. Bernard LE DILAVREC Maire de GAILLON

B – Cinq conseillers départementaux :

Titulaires	Suppléants
M. Francis COUREL Conseiller départemental du canton de PONT-AUDEMER	Mme Janick LEGER Conseillère départementale du canton de VAL DE REUIL
M. Benoît GATINET Conseiller départemental du canton de BOURG-ACHARD	Mme Valérie BRANLOT Conseillère départementale du canton de BERNAY
Mme Cécile CARON Conseillère départementale du canton de PACY-SUR- EURE	M. Xavier HUBERT Conseiller départemental du canton de EVREUX 3
M. Alexandre RASSAERT Conseiller départemental du canton de GISORS	M. Ludovic BOURRELLIER Conseiller départemental du canton de EVREUX 1
Mme Catherine DELALANDE Conseillère départementale du canton de VERNON	Mme Colette BONNARD Conseillère départementale du canton de VERNEUIL SUR AVRE

C – Un conseiller régional :

Titulaire	Suppléant
Mme Mélanie MAMMERI	M. Jean-Luc LECOMTE

III – Dix membres représentant les personnels titulaires de l'Etat :

(Services administratifs, établissements d'enseignement et de formation, premier et secours degré)

Titulaires	Suppléants
<u>FSU</u> M. Patrick BEZAULT Mme Anne KOEHLIN Mme Nathalie LAGOUGE M. Sébastien SALMON	<u>FSU</u> M. Christian BELLO M. Guillaume VASTEL Mme Mathilde MARNIERE M. Philippe SELIER

<u>FNEC-FP 27-F.O.</u>	<u>FNEC-FP 27-F.O.</u>
M. Romuald LAIGNIEZ M. Laurent BAUSSIÉ M. Patrice MARTINEAU Mme Céline GUIEU	M. Matthieu LAGUETTE Mme Estelle JOLY M. Emmanuel TREFFE Mme Aline CHAUVIERE
<u>UNSA Education</u>	<u>UNSA Education</u>
Mme Gwenaëlle DUPUY M. Emeric JEANNE	M. Florian GERARD M. Stéphane DEPIERRE

IV – Dix membres représentant les usagers :

A – Sept représentants des parents d’élèves :

Titulaires	Suppléants
<u>F.C.P.E.</u>	<u>F.C.P.E.</u>
M. Denis SUIRE Mme Nathalie DUBUISSON M. Patrick DELOURME M. Thomas AUBERT Mme Natacha GUINET	Mme Agnès BERNASCONI Mme Nathalie BELLEVIN M. Pierre-Yves GERMOND M. Yves COSTE Mme Irène GOMIS
<u>P.E.E.P.</u>	<u>P.E.E.P.</u>
Mme Florence DUPONT Mme Christelle PASANAU	M. Gérard VINAY M. Gil COTTENET

B – Un représentant des associations complémentaires de l’enseignement public :

Titulaire	Suppléant
Mme Joëlle LAURENT	

C – Deux personnalités désignées en raison de leur compétence dans le domaine économique, sociale, éducatif et culturel :

Titulaires	Suppléants
<u>Personnalité désignée par le préfet :</u> Mme Catherine GIBERT	M. Maurice ABRAHAM
<u>Personnalité désignée par le président du conseil départemental :</u> M. Gérard BRIAVOINE Ancien proviseur	Mme Hélène GANA-DELVARRE Ancien chef d’établissement

Article 2 : En outre, sera appelé à siéger, à titre consultatif, M. Philippe GALLIER, président départemental des délégués départementaux de l’Education Nationale, ou son suppléant M. Michel PICHOT, vice-président de l’UD-DDEN 27 ;

Article 3 : Les membres désignés sont nommés pour la durée du mandat restant à courir, soit trois ans à compter du 20 août 2012 ;

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° SCAED-14-104 du 7 octobre 2014 est abrogé ;

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le président du conseil départemental de l'Eure et M. le directeur académique des services départementaux de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 22 avril 2015

Le préfet,


René BIDAL